



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS École St-Gabriel-Lalemant

### Ordre du jour

Ordre du jour de l'assemblée générale des parents de l'école Saint-Gabriel-Lalemant, tenue le 4 septembre 2025, dans le gymnase de l'école, au 50, rue Brébeuf à Sorel-Tracy.

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Vérification des présences;
4. Nomination du président(e) de l'assemblée;
5. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée;
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 septembre 2024.
7. Résumé de l'année 2024-2025 présenté aux parents par la présidente du CÉ Carolane Bibeau
8. Présentation des membres du conseil d'établissement 2024-2025 ;

Nom des parents sur le CÉ	Poste en élection
Marie-Chantal Beaudoin	oui
Carolane Bibeau	oui
Audrey Couturier	oui
Geneviève D. Péloquin	oui
Dominique Lefebvre	non
Karine Gendron	non
Maude Provencher	Non
Marie-Joëlle Sule	Oui Pour 1 an(déménagement)

9. Informations générales sur les rôles et fonctions du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents et du comité de parents du Centre de services scolaire;

**Rencontres**

- ♦ Le Conseil d'établissement doit tenir un minimum de cinq (5) rencontres par année scolaire.

**Rôle des parents**

- Le parent joue un rôle décisionnel au CÉ. Toutes les propositions en lien avec le budget annuel, le projet éducatif, l'établissement des règles de régie interne, le plan de réussite, le plan éducatif, les règles de conduite et de sécurité, les listes de fournitures scolaires, la grille-matières, les sorties éducatives, les activités de l'OPP, l'utilisation des locaux, etc., doivent être présentées et approuvées par le CÉ.  
Le parent a également un rôle de représentation et d'information auprès des autres parents des élèves de l'école.

**OPP**

- ♦ **L'organisme de participation parentale** tient de 4 à 6 rencontres par année. Il vise à promouvoir les relations entre l'école et la famille en développant des activités pour l'ensemble des élèves de l'école.

**Comité de parents**

- ♦ Les rencontres se tiennent une fois par mois à la salle Denis-Rajotte au Centre de services scolaire. Un parent du CÉ est alors élu lors de l'assemblée générale pour le représenter au Comité et créer un lien entre ces deux structures.

10. Nomination de la présidence et des scrutateurs(trices) d'élection;

11. Nomination d'un(e) secrétaire d'élection;

12. Mise en candidature des parents;

13. Élections des parents au conseil d'établissement;

14. Élection d'un parent au comité de parents et de son substitut;

15. Formation d'un Organisme de participation des parents : décision de l'Assemblée générale;

16. Questions de l'Assemblée;

17. Date de la première rencontre du conseil d'établissement;

**La première rencontre aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 18h00.**

18. Levée de l'Assemblée.

